



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 4 décembre 2025

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 23
- En exercice : 23
- Quorum : 12
- Présents à la séance : 16
- Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 26 novembre 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ** et le **QUATRE** du mois de **DECEMBRE**, à dix-huit heures ;
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrabugno.

Présents : MM. **AGOSTINI F ép SALGE. BRACCINI J.P. CASANOVA S. CAVALLINI O ép RAFFAELLI. COMTE I. CRISTOFARI P. MARTINETTI F. MEZZANA C. PETRI-GUASCO E. PUSCEDDO J ép CALLIER. ROSSI E ép MUSSIER. ROSSI J.P. ROSSI M. SAVELLI J.M. SAVELLI M. VALERY J.N.**

Absents ayant donné mandat de vote : MM.

MANDANT	Mandataire
GUAITELLA Corinne ép PALMIERI	MEZZANA Catherine
PELLEGRINI Richard	MARTINETTI Fabrice

Absents excusés : MM. **BECK P. FERRANDI J. GRASSINI L. GRASSINI R. MARINI C.**

Le Maire, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint : **16** conseillers présents, **7 conseillers absents** dont **2 ayant donné mandat de vote**.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Monsieur MARTINETTI Fabrice, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Le procès-verbal de la séance du **16 octobre 2025** est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibération n° de-041225-79

Domaine : 7.1 Décisions budgétaires

Décision budgétaire modificative n°3

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-11, L.2311-1 et L.2313-1 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu le budget primitif 2025 adopté le 15 avril 2025 ;

Considérant que l'exécution du budget primitif 2025 a révélé des besoins d'ajustement en section d'investissement, pour d'une part intégrer des subventions nouvellement notifiées et d'autre part réallouer des crédits entre opérations afin de financer certaines opérations tout en réduisant les crédits non consommés sur d'autres projets ;



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 4 décembre 2025

Délibération n° de-041225-79 (suite)

Le maire indique que la commune a reçu les notifications de subventions relatives à l'opération de rénovation énergétique et d'extension du groupe scolaire Kalliste et qu'il convient d'inscrire en recettes ces montants ainsi que la dépense correspondante afin de garantir l'avancement de l'opération.

Il précise également qu'un emprunt de 650 000 € a été sollicité auprès de la Caisse des Dépôts sur ce programme

En complément, le Maire indique qu'il est nécessaire d'inscrire un montant de 30 000 € au chapitre 26 afin de procéder au rachat des actions détenues par la société SPADA et en contrepartie de déduire ce même montant de l'opération 128 (extension du cimetière communal).

Enfin, il souligne qu'un ajustement de crédits est nécessaire afin de permettre l'acquisition du foncier destiné au parking d'Alzeto, pour un montant de 16 000 €, financé par un prélèvement sur l'opération "Réserves foncières". Il précise également qu'un second ajustement, à hauteur de 15 000 €, est requis pour l'achat d'un véhicule destiné aux services techniques, en procédant à une diminution des crédits de l'opération 122 relative aux travaux des bâtiments scolaires.

Le maire donne lecture des modifications à apporter au budget qui s'établissent ainsi qu'il suit :

- Inscription des subventions et de l'emprunt relatifs à l'opération de rénovation énergétique et d'extension du groupe scolaire Kalliste :

Il convient d'inscrire en recette les subventions attribuées pour l'opération de rénovation énergétique et l'extension du groupe scolaire Kalliste pour un montant total de **2 510 291.52 €**.

Etat (fonds vert)	351 424.33 €
Etat (DETR)	474 209.73 €
AUE/CDC	701 000.00 €
AUE/PRIME	20 165.46 €
CDC (Dotation école)	763 492.00 €
CAB (Fonds de concours)	200 000.00 €
TOTAL	2 510 291.52 €

Le budget devant être voté en équilibre, une dépense de **2 510 291.52 €** sera inscrite sur cette opération (165).

L'emprunt sollicité auprès de la Caisse des Dépôts d'un montant de **650 000 €** devra être inscrit aux recettes d'investissement pour le financement de la rénovation énergétique et l'extension du groupe scolaire Kalliste.



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 4 décembre 2025

Délibération n° de-041225-79 (suite)

EMPRUNT (Banque des territoires)	650 000.00 €
----------------------------------	--------------

- Ajustement de crédits :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-231-128 : Extension cimetière communal	30 000.00 €	
D-Compte 261 : Titres de participation		30 000.00 €
D-2111-104 : Réserves foncières	16 000.00 €	
D-2111-143 : Parking Alzeto		16 000.00 €
D-231-122 : Travaux bâtiments scolaires	15 000.00 €	
D-2157-103 : Acquisition matériel, outillage		15 000.00 €
TOTAL	61 000.00 €	61 000.00 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1/ **Adopte** la décision budgétaire modificative n°3 ;
- 2/ **De modifier** en conséquence les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 ;
- 3/ **Charge** le Maire de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire , Monsieur Michel **ROSSI**

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Maire,*



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site de la Mairie : www.pietrabugno.com

Accusé de réception en préfecture
02B-212003537-20251204-de-041225-79-DE
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025